



## BVVB INFO N°128

La Ville du Bois, 8 mars 2017

### **SEMINAIRE A10 GRATUITE AU SENAT LE 2 FEVRIER 2017**

Le séminaire organisé par l'association A10 Gratuite au Sénat a rencontré un grand succès

Parrainé par les cinq sénateurs de l'Essonne, ce séminaire a permis de démontrer que seul l'Etat avait les cartes entre les mains et que la mise en place de la gratuité sur le tronçon Barrière de Saint Arnoult en Yvelines - Ring des Ullis est une des principales solutions pour désengorger le réseau secondaire actuellement saturé et de mettre en place rapidement la requalification de la RN 20.

Tous les parlementaires, les élus sont unanimes sur ce point.

BVVB est intervenue au cours de ce séminaire en relatant les conséquences du péage sur le réseau secondaire et particulièrement la RN 20. Vous avez ci-dessous la teneur de nos propos :

*« Je suis le Président d'une association qui se nomme BVVB. La Ville du Bois est une des communes traversées par la RN 20. C'est également l'itinéraire bis (gratuit) de l'autoroute A10, d'Artenay à l'embranchement de l'A6 à Longjumeau. Cet axe est particulièrement encombré par de nombreux poids lourds en transit, qui l'utilisent d'Artenay à la Francilienne, et dont certains transgressent l'interdiction de circuler entre la Francilienne et Longjumeau.*

*La RN20 est aussi l'axe collecteur des franciliens qui refusent le péage de Dourdan. Ils empruntent les réseaux secondaires de l'Essonne.*

*Les conséquences environnementales sont catastrophiques. Les pollutions cumulées exposent les populations riveraines : bruit, gaz d'échappement, incivilités routières.*

*La borne AIRPARIF de Montlhéry annonce au plus fort de la circulation plus de 150 micro grammes de dioxyde d'azote (NO<sup>2</sup>) par mètre cube, largement au-dessus de l'indice très élevé qui est fixé à 100 micro grammes par mètre cube.*

*Second problème : l'application de la loi SRU dans notre secteur. Nos communes sont parties avec un handicap lié à l'historique de l'urbanisation : passer du pavillon à l'immeuble raisonné n'est pas simple, surtout lorsqu'on a peu de foncier disponible. Notre commune, pour revaloriser sa vitrine et atteindre l'objectif des 25% de logements sociaux est obligée de construire en bordure de la RN20 des immeubles, pour majorité à caractères sociaux, en excluant les problèmes de santé publique.*

*Troisième problème : l'absence de transports en commun efficaces. La requalification de la RN20 en boulevard urbain est toujours en cours d'études depuis 2008, date du rapport LAFFARGUES. Déjà 10 ans. Un TCSP est prévu pour relier Arpajon à Massy en 40 minutes, mais QUAND ?*

*Quatrième problème : la requalification de la RN20 en boulevard urbain est une utopie si le flux de 70 000 véhicules/jour est maintenu. Pour être supportable, un seuil à 15 000 véhicules/jour est à intégrer.*

La suite au verso...





*Des solutions existent pour diminuer le trafic sur cet axe :*

- *La gratuité du tronçon entre le Péage de Saint Arnoult et le ring des Ulis, qui selon les études du CD91 diminuerait de 30% la fréquentation sur la RN20.*
- *La mise en place du TCSP qui favoriserait les déplacements entre Arpajon et Massy, en offrant en plus des parkings gratuits, afin de diminuer les flux automobiles du Sud Essonne.*
- *Le développement des transports annexes pour assurer le maillage avec le TCSP et les lignes existantes.*

*Ce n'est plus qu'une question de volonté politique. L'intérêt général et la santé des riverains doivent être respectés. »*

Un document reprenant les interventions des parlementaires, élus, responsables associations, syndicats et adhérents est en cours de rédaction et validation. Dès qu'il sera disponible, nous vous en donnerons la teneur.

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2017**

Dix points à l'ordre du jour. On retiendra les points suivants :

**Intercommunalité :** La municipalité s'oppose au transfert de la compétence du PLU vers la CA Paris-Saclay.

Ce point a été adopté avec quatre voix contre. Mais, nous vous rappelons que ce refus ne pourra pas excéder le 1er janvier 2020, date à laquelle ces compétences seront transférées obligatoirement.

**Urbanisme :**

- a) Programme Essonne Habitat Phase 2 : nous reprenons ce point dans le paragraphe suivant. Cela concerne la mise en place d'une mini crèche. Ce point a été adopté moins une abstention.
- b) Espaces naturels sensibles : les zones boisées n'avaient pas été recensées depuis 1992. Avec les ventes, achats, et échanges effectués durant tout ce temps, la municipalité a engagé un recensement qui sera transmis pour accord à la Direction de l'Environnement du Département de l'Essonne et de prendre en compte les nouvelles zones définies. Ce point a été adopté à l'unanimité.
- c) Charte de mobilisation et de coordination dans le cadre de la prévention et de la lutte contre les constructions illégales : adhésion : Cette proposition a été adoptée à l'unanimité. Le représentant désigné serait notre Maire. A confirmer.
- d) Prescription de révision du Règlement Local de Publicité : C'est une mise en accord avec le PLU. Cette proposition a été adoptée à l'unanimité.

**Action Sociale :** Le Conseil semble vouloir harmoniser sa politique en matière de prévention spécialisée. INTER'VAL exerce depuis plusieurs années cette mission avec satisfaction des communes de Bièvres, Igny, Marcoussis, Palaiseau, Saclay, Saulx les Chartreux, Villebon, Villejust et La Ville du Bois.

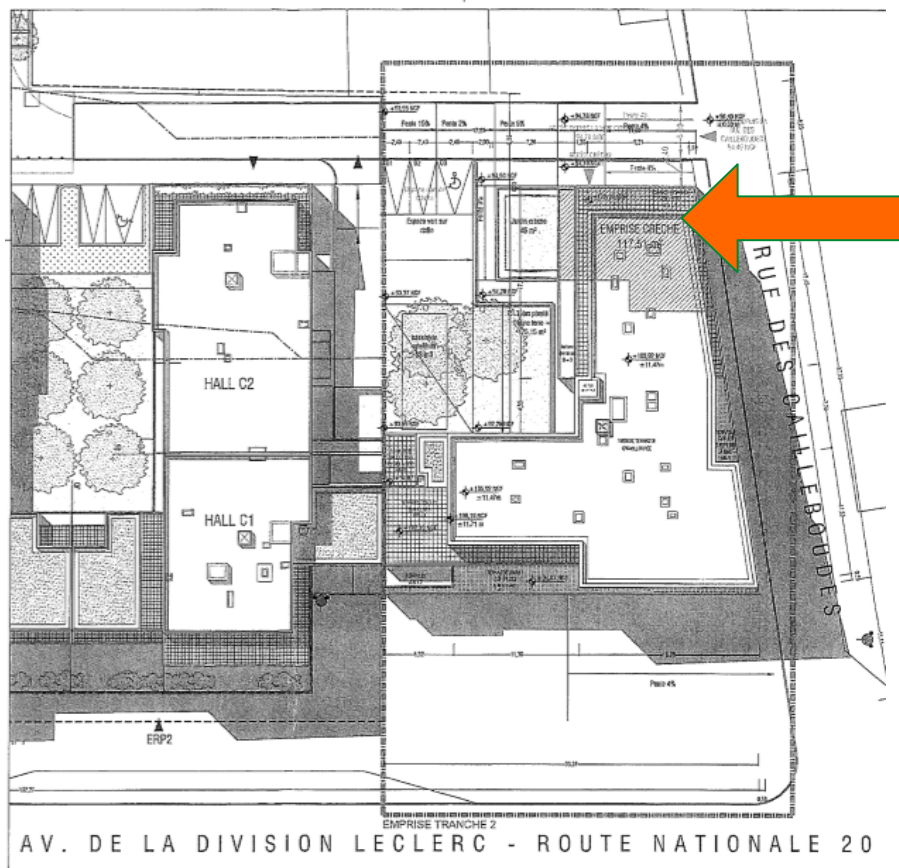
Notre municipalité et les communes citées plus haut font tout pour qu'Interval puisse continuer à mener ces actions qui sont reconnues par tous. La mission est prorogée jusqu'au 30 juin 2017.

Cette proposition a été adoptée moins une abstention.



## UNE MINI-CRECHE DANS LE FUTUR PROGRAMME ESSONNE HABITAT PHASE 2

La municipalité a décidé d'acquérir 110 m<sup>2</sup> dans le programme Essonne Habitat qui va bientôt débiter à l'angle de la RN 20 et de la rue des Cailleboudes.



Bien que notre commune doit se munir de structures d'accueil pour la petite enfance, avec la population qui va augmenter, nous ne pensons pas que ce secteur soit le plus favorable environnementalement avec la pollution qui est présente.

### RETARDS POUR LA RN20

C'est avec stupeur que nous avons appris que les travaux de requalification de la RN 20 allaient être retardés de 5 ans. Un article paru dans la publication du Conseil Départemental de l'Essonne de février-mars semble remettre en cause ce qui avait été annoncé en fin d'année et que nous vous avons reporté.

Comment croire encore en la parole de nos politiques ?

Pour notre part, nous ferons tout pour continuer à réclamer la mise en place de cette requalification qui va bientôt devenir une urgence sécuritaire face aux pollutions que nous subissons.

### Quel avenir pour la RN 20 ?

Chaque jour, la Nationale 20 est empruntée par 70 000 conducteurs. Comment diminuer le trafic et lutter contre la pollution ? "Nous voulons, dans les quinze ans, requalifier la nationale 20 en boulevard urbain et créer une voie qui permettra aux bus de relier Arpajon à Massy en 40 minutes au lieu d'une heure trente actuellement", explique Claude Pons, président du syndicat mixte de la RN20, maire de Monthéry et conseiller départemental du canton de Longjumeau. Première tranche de travaux prévue dans les cinq ans : la portion Ballainvilliers-Linas.



## **INCIVILITES A LA VILLE DU BOIS**

Nous sommes intervenus plusieurs fois auprès de notre Maire pour des incivilités fréquentes dans le secteur proche de la Mairie. Depuis, vous avez peut-être remarqué des patrouilles de gendarmerie en soirée sur notre commune. Et pourtant, dernièrement, un individu armé a sévi dans ce même lieu, et ce, en présence d'enfants. La situation devient grave.

Et pourtant, d'après nos informations, il y aurait moins de cambriolages, moins de vol de voiture. Par contre, on nous a signalé un individu qui fait de fausse promesse d'embauche, et également des individus circulant à bord d'une Renault « Mégane » blanche ancien modèle qui agissent en vol par fausse qualité dans notre secteur. Nous vous recommandons si vous êtes contactés, de réclamer les cartes professionnelles aux personnes.

## **CR 9 OUVERT A LA CIRCULATION**

Cette voie est enfin ouverte à la circulation, dans les deux sens, en mixant piétons, cyclistes et voitures. Nous vous rappelons la vitesse limitée à 30Km/h sur toute la commune, et attirons particulièrement votre attention si vous êtes amenés à emprunter cet axe.

## **POINT SUR LES ADHESIONS**

Vous avez pratiquement tous répondu à nos sollicitations. Nos effectifs ont sensiblement augmenté. Merci de votre confiance, et surtout faites nous connaître.